



DÉCISION D2024-019

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment l'article R. 341-9;

DECIDE

<u>Article 1</u>: Madame Jeanne MENEMENIS, première conseillère du corps des Tribunaux administratifs et des Cours administratives d'appel, est nommée rapporteure générale adjointe auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs, à compter du 1er août 2024.

<u>Article 2</u>: Délégation est donnée à Madame Jeanne MENEMENIS, rapporteure générale adjointe de la Commission d'accès aux documents administratifs, à l'effet de signer, au nom du président de la Commission, toutes réponses aux demandes d'avis et de consultation, à l'exception de celles inscrites en parties I et II du rôle ou prises en application de l'article R. 341-5-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Paris, le 19 septembre 2024

Bruno LASSERRE